

Pleins feux

sur les AU

janvier 2005

Laos : les Hmong ont toujours besoin d'aide

En janvier 2004, *Pleins feux sur les AU* a raconté l'histoire de deux journalistes, Thierry Falise et Vincent Reynaud, et leurs quatre assistants, qui avaient été arrêtés au Laos alors qu'ils préparaient un reportage sur des combattants rebelles hmong et leurs familles. Nous sommes aujourd'hui en mesure de vous donner des informations complémentaires sur le sort de Char Yang et des autres ressortissants laotiens restés en détention.

En mai 2003, trois Laotiens ont servi de guides à deux journalistes européens et leur interprète, un ressortissant américain d'origine hmong, qu'ils ont accompagnés dans la jungle impénétrable de la province de Xieng Khouang.

Ces journalistes menaient secrètement l'enquête sur les rebelles hmong du Laos. Ils s'étaient intéressés à leur sort après que le magazine *Time Asia* eut évoqué, dans ses colonnes, le conflit armé interne, longtemps occulté, qui oppose les autorités laotiennes à des rebelles appartenant majoritairement à l'ethnie hmong.

De toute évidence, l'attention portée par les médias à cette affaire et notamment les photos-choc publiées par la presse pour illustrer la situation dramatique des rebelles hmong ont profondément embarrassé les autorités laotiennes. En effet, celles-ci avaient toujours nié l'existence d'un conflit avec des rebelles hmong dans le pays.

Après avoir réussi à entrer en contact avec les rebelles, les journalistes et leurs guides laotiens, Char Yang (aussi appelé Va Char Yang), Thao Moua et Pa Fue Khang, ont été arrêtés le 4 juin 2003, alors qu'ils sortaient de la jungle. Ces Laotiens appartiennent à un petit réseau clandestin qui regroupe des personnes désignées dans la région sous le nom de « merles » : il s'agit de sympathisants des Hmong et de partisans des groupes rebelles établis dans la jungle.

Ce réseau joue un rôle essentiel : ses membres, lors de visites occasionnelles dans la jungle, apportent aux rebelles hmong autant de vêtements et de vivres qu'ils peuvent en transporter – leur assistance matérielle reste donc nécessairement limitée.

Les groupes auxquels ils viennent ainsi en aide jouent au chat et à la souris avec les autorités depuis que la guerre civile du Laos a pris fin, en 1975.



Thao Moua, qui est toujours
incarcéré © DR

Après leur arrestation, Char Yang et les deux autres guides ont été emmenés dans un poste de police situé dans la ville de Phonesavanh, dans la province de Xieng Khouang. Char Yang a par la suite révélé que des policiers l'avaient battu au moyen de cannes de bambou et de chaînes de vélo. Il a également reçu des coups de pistolet au visage. Il a déclaré à un journaliste de *Time*, Andrew Perrin : « *Ils m'ont battu comme un chien [...], comme si je n'étais même pas un être humain.* » Il a ajouté que les deux jours suivants, les policiers, à plusieurs reprises, l'avaient frappé au point de lui faire perdre connaissance, ne le ranimant que pour le battre à nouveau. Finalement, le croyant mort, peut-être, les policiers l'ont jeté dans des sanitaires situés à l'extérieur. Lorsqu'il est revenu à lui, ses liens étaient desserrés et il avait à la tête une blessure qui saignait abondamment. Il a alors décidé de tenter de s'échapper. « *Je savais que si je n'essayais pas de m'enfuir, je mourrais* », a-t-il indiqué au journaliste.

Char Yang a pris la fuite. De toute évidence, son réseau de « merles » n'était plus sûr – les forces de l'ordre avaient fait des descentes chez un grand nombre de ses proches et de ses amis, et des dizaines d'entre eux avaient dû quitter le pays.

Le 30 juin 2003, les deux journalistes et leur interprète ont été condamnés à une peine de quinze ans de réclusion par un tribunal de Phonesavanh, au terme d'un procès truqué dont l'issue était jouée d'avance. Ils ont toutefois eu la chance d'être remis en liberté et de regagner rapidement leur foyer, en grande partie grâce aux pressions exercées sur les autorités laotiennes par les gouvernements européens, les États-Unis et les membres d'Amnesty International – notamment ceux du Réseau AU, qui ont envoyé de très nombreux appels (voir l'AU 165/03, ASA 26/004/2003 du 11 juin 2003 et ses mises à jour).

Pa Fue Khang et Thao Moua n'ont pas eu cette chance. À l'issue du même procès, les deux hommes ont été respectivement condamnés à des peines de réclusion de quinze et douze ans. Char Yang, quant à lui, a été condamné par contumace à quinze années de réclusion. Selon les informations recueillies, les Laotiens, contrairement aux étrangers, n'ont pas été défendus par un avocat au cours du procès collectif, qui a duré à peine plus de deux heures. Dans un premier temps, les cinq accusés ont été placés en détention dans la prison de Phontong, dans la capitale, Vientiane. Par la suite, les deux Laotiens ont été transférés dans la prison de Samkhe (toujours dans la capitale), tristement célèbre pour la dureté des conditions de détention qui y règnent.

Pendant ce temps, les autorités laotiennes ont révélé au public l'évasion de Char Yang et ont mis sa tête à prix. La récompense promise, 15 000 dollars, était une somme colossale pour un pays pauvre comme le Laos, ce qui donne une idée de l'importance que les autorités attachaient à la capture de cet homme. La seule chose que l'on savait au sujet de Char Yang, c'est qu'il se cachait, mais il n'était même pas certain qu'il soit encore en vie. On a fini par apprendre que Char Yang, après avoir échappé aux autorités pendant des semaines, avait finalement réussi à rejoindre, en juillet 2003, le campement rebelle où il s'était rendu avec les journalistes, dans la jungle.



Char Yang et sa famille © DR

Miraculeusement, plus d'un an après le procès, Char Yang est réapparu en Thaïlande et a raconté ce qui lui était arrivé. Il avait passé les mois précédents avec les groupes rebelles dans la jungle, et avait réussi à quitter le pays en emportant de nombreuses séquences vidéo illustrant leur situation. Un de ces enregistrements montrait notamment les conséquences d'une embuscade tendue par les forces gouvernementales à des civils non armés, en mai 2004. Cette attaque s'était soldée par la mort de cinq mineurs, dont quatre adolescentes qui avaient été soumises à des violences sexuelles et mutilées.

Amnesty International a estimé que les atrocités perpétrées contre les enfants hmong constituaient des crimes de guerre. Les enregistrements vidéo ont été rendus publics et ont suscité l'indignation de la communauté internationale. En Thaïlande, Char Yang a pu rejoindre sa femme et ses trois jeunes enfants, qui avaient fui le pays plusieurs mois plus tôt. Il vit maintenant avec sa famille aux États-Unis.

Thao Moua et Pa Fue Khang, pour leur part, sont toujours incarcérés dans la prison de Samkhe, à Vientiane. Il semble qu'ils soient autorisés à recevoir la visite de leurs proches. Toutefois, selon certaines sources, les deux hommes et d'autres détenus de cet établissement se verraient confier des travaux très pénibles, impossibles à effectuer, puis seraient durement punis pour ne pas avoir accompli les tâches qui leur étaient assignées. Les deux hommes auraient ainsi été placés en détention à l'isolement dans des cellules sombres pendant de très longues périodes. Amnesty International continue à militer en leur faveur, car ils ont désespérément besoin de l'aide des membres de l'organisation.

La version originale en langue anglaise a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>